

Délibération du Conseil Municipal du 12 novembre 2024

Nombre de Conseiller·ères
en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurateur : 3
Délibération rendue exécutoire
le : 13/11/2024
Convocation du Conseil Municipal
en date du : 07/11/2024
Affichage en date du : 07/11/2024
Réception en préfecture en date du :

L'an deux mille vingt quatre
Le douze novembre

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipale en exercice sont présents, à l'exception de Justine LE NY ayant donné procuration à Christophe JAGU, de Réjane BOSCHER ayant donné procuration à Daniel CORNEE et de Jacques SIBERIL ayant donné procuration à Nolwenn BURLOT.

Publication en date du :

18/11/2024

Secrétaire de séance : Stellane BRETON-ANJOT

DB_2024-11-12-05 Travaux des réseaux eau usée et eau pluviale rue Marcel Sanguy :
approbation du programme de travaux

Rapporteur : M. Christophe JAGU

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du 19 décembre 2023 autorisant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre,
Vu l'avis des commissions communales du 06 novembre 2024,*

Les cabinets Arbo'rea Paysages et ECR Environnement sont les titulaires du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Marcel Sanguy et de la rue des Martyrs.

Le cabinet ECR Environnement a proposé le programme de renouvellement des réseaux d'eau usée et eau pluviale de la rue Marcel Sanguy.

Le linéaire de réseau couvre 1630 ml en eau usée et eau pluviale. Les 2/3 des réseaux pourront être remplacés par la technique du chemisage, qui permet de ne pas ouvrir la chaussée tout en posant une canalisation neuve.

La durée des travaux est estimée à 5 mois à compter du démarrage du chantier envisagé en janvier 2025.

Le programme de travaux est estimé par la maîtrise d'œuvre au stade avant-projet définitif à 493 685 € ht.

Pour rappel, le programme consiste dans la réfection des canalisations dont certaines sont en amiante ciment.

Selon le calendrier prévisionnel les travaux EU et EP rue Marcel Sanguy peuvent débuter début janvier 2025, sous réserve de l'attribution du marché de travaux.

Ayant entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le programme d'investissement travaux d'eau usée et eau pluviale prévus dans le cadre du programme d'aménagement de la rue Marcel Sanguy solidarités tel que présenté et son financement ;
- Précise que les crédits correspondants aux travaux de cette opération sont à inscrire au budget assainissement sur l'exercice budgétaire 2025 ;
- Autoriser le Maire ou son·sa représentant·e à déposer et signer tout document concourant à la réalisation de ce programme.

Pour extrait conforme,
Le 18/11/2024
Le Maire,
Guillaume ROBIC

